

ASSOCIATION ELVEA NORD MIDI PYRENEES LOZERE

Carrefour de l'Agriculture

12026 Rodez

RAPPORTS

Exercice clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION ELVEA NORD MIDI PYRENEES LOZERE

Carrefour de l'Agriculture

12026 Rodez

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31.12.2024

ASSOCIATION ELVEA NORD MIDI PYRENEES LOZERE

Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 décembre 2024**

A l'Assemblée générale de l'association ELVEA,

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée du 03 juillet 2025 dans le cadre des dispositions de l'article L. 820-3-1 du code de commerce.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice 2023, les comptes de l'exercice 2023 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, à savoir, le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

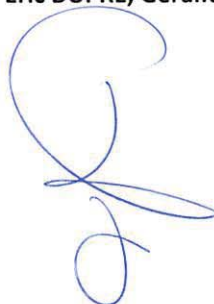
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 29 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes
audit douls & associés
Eric DUPRE, Gérant



ASSOCIATION ELVEA NORD MIDI PYRENEES LOZERE

Carrefour de l'Agriculture

12026 Rodez

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31.12.2024

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

019536

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

01/01/2023 au

Frais d'émission des emprunts (III)
Primes de remboursement des emprunts (IV)
Ecart de conversion actif (V)



BILAN PASSIF

019536

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

PASSIF

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	31 312	31 312
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	4 697	4 697
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Rapport à nouveau	99 619	70 411
Excédent ou déficit de l'exercice	4 663	29 208
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>140 290</i>	<i>135 628</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	140 290	135 628
FONDS REPORTÉS ET DÉCIS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 662	61 710
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	23 712	40 029
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	121 926	2 230
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	197 300	103 970
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	337 590	239 597

COMPTE DE RÉSULTAT

019536

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	354 950	216 862
Dont parrainages		
Produits de tiers financiers		
Concours publics et subventions d'exploitation	193 671	14 505
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	648	7 950
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	10 268	8 953
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	559 536	248 269
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	3 067	6 146
Variation de stock	295	-41
Autres achats et charges externes	65 504	62 361
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	766	834
Salaires et traitements	87 262	81 349
Charges sociales	19 380	17 141
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 128	1 969
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	378 618	52 323
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	557 019	222 082
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 518	26 187
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	633	558
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	633	558
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	633	558

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

019536

ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

L'objet social de l'entité est :

L'association ELVEA propose aux éleveurs indépendants qui ne souhaitent pas adhérer à une coopérative, des services, et l'accès à des démarches qualifiées.

Cette association est en charge du suivi des démarches qualifiées et de la gestion des différentes filières pour lesquelles elle adhère pour le compte des éleveurs.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

L'association ELVEA est une Association d'éleveurs scindée en 2 sections :

- Une section Bovine présente sur le territoire de l'Aveyron, du Tarn et de la Lozère
- Une section Ovine présente sur le territoire de l'Aveyron et du Lot principalement, mais exerce aussi sur quelques départements limitrophes : Corrèze, Dordogne, Creuse et Puy de Dôme.

Les moyens mis en oeuvre sont :

L'association ELVEA NMPL est reconnue au niveau national comme une Organisation de Producteur Non Commerciale ou maintenant Organisation de Producteur Sans Transfert de Propriété.

Ce qui veut dire, qu'elle ne fait pas de commerce, et est juste là pour aider les éleveurs à produire conformément aux cahiers des charges et les aider dans les démarches administratives.

Cette association propose son aide pour :

- Le montage et suivi des dossiers subvention
- L'élaboration du cahier d'épandage, de son prévisionnel et du registre phytosanitaire
- Les dossiers PAC
- Divers dossiers qui s'ouvrent aux éleveurs (France Agrimer, Programme Opérationnel,...)

Autres informations :

Néant

Annexe



ANNEXE COMPTABLE

019536

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 337 590,31 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 4 662,75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le .

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Matériel informatique | 3 ans |
| - Logiciel | 2 ans |

ANNEXE COMPTABLE

019536

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions		
INCLUSE	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	21 277			
	Terrains					
CORPORELLES	Constructions					
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. générales, agents & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Inst. générales, agents & aménagts divers					
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	8 399			
FINANCIERE		Matériel de bureau & mobilier informatique	3 347		982	
		Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL	11 746		982	
FINANCIERE	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		9 594			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL	9 594			
		TOTAL GENERAL	42 616		982	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCLUSE	Frais d'établissement & développ.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			21 277	
	Terrains					
CORPORELLES	Constructions					
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. armé. cens					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Inst. gal. agen. armé. divers					
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			8 399	
FINANCIERE		Mat. bureau, inform., mobilier		4 329		
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			12 728	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				9 594	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL			9 594	
		TOTAL GENERAL			43 598	

ANNEXE COMPTABLE

019536

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	964	670	964	670
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	964	670	964	670

ANNEXE COMPTABLE

019536

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
et de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	51 662	51 662		
Personnel & comptes rattachés	5 717	5 717		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	17 488	17 488		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	507	507		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de ttr.)	121 926	121 926		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	197 300	197 300		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE COMPTABLE

019536

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 282
Dettes fiscales et sociales	9 012
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 159
TOTAL DES CHARGES À PAYER	20 453

ANNEXE COMPTABLE

019536

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ALIT PASSIF	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	378	378	
ALIT LIQUIDANT	Autres créances clients	54 223	54 223	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	26 796	26 796	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	coll. publiques	41 572	41 572	
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
NOTES	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	1 383	1 383	
	Charges constatées d'avance			
	TOTALX	124 352	124 352	
(1)	Montant			
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	des			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(3)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	Créances reçues par legs ou donations			

ANNEXE COMPTABLE

019536

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	842
Autres créances	42 258
Disponibilités	85
TOTAL	43 185

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS 019536

ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

☒ Edition du tableau de répartition par autorités administratives

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Concours public						
Subventions d'exploitation		180 315,18				180 315,18
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						

ANNEXE COMPTABLE 019536

Du 01/01/2024 au 31/12/2024 ELVEA NORD MIDI-PYRENEES LOZER

LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :	4	4
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	4	4
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		